

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 06 du 19 décembre 2016

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 12 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absents excusés : Mme DONATI Sabine, M. METTER Joseph et M. SIMON Edmond.

N° 2016-47 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 05 du 21 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2016-48 : Construction de la salle de musique : Réalisation d'un emprunt de 350 000 € et d'un crédit relais de 170 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres pour le financement de la construction de la salle de musique, analysées par M. le Maire, décide de retenir l'offre la mieux disante qui s'avère être celle de la Caisse de Crédit Mutuel des Vallons et de souscrire, en conséquence :

- un emprunt de 350 000,- €, aux conditions suivantes :

⇒ Montant :	350 000,- €
⇒ Taux fixe :	1.35 %
⇒ Durée :	20 ans
⇒ Échéances :	trimestrielles constantes en capital et intérêts
⇒ 1 ^{er} remboursement en capital :	30.06.2017

- un crédit relais de 170 000,- € (pour le préfinancement des subventions et de la TVA), aux conditions suivantes :

⇒ Montant :	170 000,- €
⇒ Taux fixe :	0.65%
⇒ Durée :	3 ans
⇒ Intérêts arrêtés et payables :	à la fin de chaque trimestre civil
⇒ Remboursement du capital :	au fur et à mesure de la rentrée des subventions et de la TVA

- s'engage pour toute la durée des contrats, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du prêt et du crédit relais ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêts.

N° 2016-49 : Réseau de fibre optique : Convention pour l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il est nécessaire de faire une implantation d'un sous-répartiteur optique pour le déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la commune. L'emplacement de ce répartiteur a été défini et arrêté derrière l'Espace Concordia. M. le Maire demande l'accord aux conseillers pour signer la convention de servitude sur le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de Rosace pour l'implantation d'un SRO.

Délibérations rendues exécutoires le 20 décembre 2016

Transmises à la Sous-Préfecture le 20 décembre 2016

Publiées le 20 décembre 2016

Le Maire :

